



**SYNDICAT MIXTE DE COHERENCE  
TERRITORIALE DU VAL DE ROSSELLE**  
-----  
**ELABORATION DU SCoT – Volet économique**  
-----  
***Note de synthèse***

31 janvier 2008  
Vincent BEAUCOURT, Marieke HAMON  
KATALYSE – Bureau de Paris

Le **Syndicat Mixte du Val-de-Rosselle** a mandaté **KATALYSE** pour l'assister dans l'**élaboration du volet économique de son Schéma de Cohérence Territoriale**. La présente note de synthèse reprend dans sa première partie les éléments saillants du **diagnostic économique** (cf. rapport phase 1 de la mission), et expose dans sa seconde partie les **recommandations pour la mise en place d'un programme stratégique de développement économique** (cf. rapport phase 2 de la mission), en fonction des principaux enjeux détectés lors du diagnostic, et en lien avec le futur SCoT.

## Résumé des principaux constats (diagnostic – phase 1)

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Un certain équilibre entre les villes principales du territoire d'un point de vue démographique</b></li> <li>▶ <b>Des indicateurs économiques qui repassent au vert</b> (ex. taux de chômage) : <b>impact positif sur l'image</b></li> <li>▶ <b>Un profil industriel historique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prédominance dans la population active et dans les établissements de taille importante</li> <li>• Des établissements industriels de taille importante encore fortement pourvoyeurs d'emplois, vecteurs importants d'image et de dynamisme pour l'économie locale</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Un appareil commercial développé</b></li> <li>▶ <b>Rythme de création d'entreprises qui suit la relance régionale</b></li> <li>▶ <b>Attachement au territoire relativement fort de la plupart des entreprises locales</b></li> <li>▶ <b>Bonne desserte du territoire (notamment routière et autoroutière)</b></li> <li>▶ <b>Des espaces d'accueil d'activités économiques (existants et en projet) en nombre suffisant pour répondre à la demande</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Potentiel à long terme couvert par la réhabilitation de friches</li> <li>• Développement en cours d'espaces avec un positionnement précis permettant de distinguer le territoire de la concurrence</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Érosion démographique passée et prévue → de grandes difficultés pour le territoire à conserver et attirer la population</b></li> <li>▶ <b>Une crise industrielle qui pèse toujours sur l'économie territoriale, sans que de véritables relais n'aient été trouvés pour le moment</b></li> <li>▶ <b>Difficulté à faire revenir les jeunes sur le territoire lorsqu'ils en sont partis pour leurs études supérieures</b></li> <li>▶ <b>Pôles de compétences positionnés sur des technologies de pointe, mais dont les impacts ne se sont pas encore véritablement traduits par de véritables socles de dynamisme économique</b></li> <li>▶ <b>Manque de suivi (et par conséquent de connaissances fines et de capacité d'actions efficaces) du tissu d'entreprises locales pour la majorité des partenaires institutionnels de développement économique</b></li> </ul>
OPPORTUNITÉS	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Potentiel d'ouverture vers les territoires limitrophes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyé sur la qualité de desserte du Val de Rosselle et son positionnement géographique</li> <li>• Structuration de cette ouverture par des projets inter-territoriaux (ex. : Agglomération Sarrebruck / Moselle Est)</li> </ul> </li> <li>▶ <b>Développement du TGV est qui profitera à l'image du territoire notamment en le rapprochant des centres de décision européens</b></li> <li>▶ <b>Quelques activités en cours de concentration sur le territoire</b> (ex. : centres d'appel, dont le dynamisme global est en légère relance actuellement)</li> <li>▶ <b>Une démarche SCOT entre les intercommunalités du Val de Rosselle qui doit permettre de lancer une meilleure coordination des actions globales de développement économique</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <b>Concurrence des territoires limitrophes, qui globalement possèdent un temps d'avance en matière de structuration du développement économique</b></li> <li>▶ <b>Pression des donneurs d'ordre sur le tissu local de sous-traitants</b></li> <li>▶ <b>Des difficultés locales en terme de formation de la main d'œuvre</b> (problème d'adaptabilité de la main d'œuvre disponible aux besoins des entreprises) <b>qui peuvent amplifier fortement le retard d'image du territoire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le travail en cours de certaines intercommunalités du Val de Rosselle pour attirer des centres de formation professionnel doit atténuer, voire résoudre, à moyen terme ces dysfonctionnements</li> </ul> </li> </ul>

## Résumé des principales recommandations (programme stratégique – phase 2)

- ▶ Mettre en place une **structure de gouvernance de développement économique coordonnée et unique** à l'échelle des 4 intercommunalités composant le Val-de-Rosselle
- ▶ Développer des **polarités et spécialisations du tissu économique** (sur des filières prioritaires : Plasturgie à St-Avold, Génie des matériaux à Forbach, Logistique autour de la Mégazone)
- ▶ Axer la **stratégie de développement économique de manière plus poussée sur le tissu d'entreprises déjà présentes**
- ▶ Mettre en œuvre une **offre d'espaces d'accueil d'activités économiques très qualitative** (zones d'activités existantes et futures)

## Un territoire qui poursuit sa mutation économique

---

### ► Modification toujours en cours du tissu d'établissements

La mutation économique du Val-de-Rosselle est nettement perceptible lorsqu'on examine dans le détail la structuration du tissu d'entreprises.

En premier lieu, le renouvellement du tissu économique apparaît dans l'**évolution des tailles d'établissements**. Bien que composé d'entreprises de tailles globalement plus importantes qu'en moyenne nationale, le nombre de **très petites entreprises** progresse sur le territoire.

En second lieu, la répartition sectorielle se modifie également en profondeur.

**Le nombre d'établissements du secteur tertiaire augmente** (+ 8 % entre 2002 et 2006), notamment grâce au dynamisme du secteur des services aux entreprises (13 % d'établissements en plus en 2006 sur ce secteur par rapport à 2002). **Même si l'industrie locale doit être confortée car elle constitue un atout pour le territoire, le potentiel de progression tertiaire reste important** puisque la part des établissements de services est toujours inférieur de 3 points sur le territoire par rapport à la moyenne départementale. Par ailleurs, il est important de noter qu'une part du tissu tertiaire est considérée comme fragile, car dépendante de l'industrie (intérim, services à l'industrie...).

**Le territoire reste donc très marqué par l'industrie**, avec des établissements emblématiques très pourvoyeurs d'emplois. C'est notamment le cas dans les secteurs les plus représentés : agro-alimentaire (NEUHEUSER, EDK...), biens intermédiaires (PONTICELLI FRERES, CABLERIE LAPP...) et biens d'équipement (AMAZONE, DBT France,...). Le poids du secteur industriel se réduit toutefois, avec une diminution du nombre d'établissements dans ce secteur (- 4 % entre 2002 et 2006). En effet, comme dans la plupart des bassins historiquement industriels, les entreprises industrielles du territoire sont soumises à des évolutions majeures de leur environnement. La pression à la baisse des prix exercée par les donneurs d'ordres (notamment issus du secteur automobile et des biens d'équipements) se traduit par une baisse des marges, qui fragilise la situation financière des entreprises. D'importants recentrages sont nécessaires pour assurer la pérennité des sites : concentration de la production sur les produits à plus forte valeur ajoutée et efforts marqués pour améliorer réactivité et flexibilité (les fonctions ressources humaines et logistique des entreprises sont les plus impactées). Parallèlement, les PME les plus solides du territoire s'attèlent à une stratégie de diversification de leurs clients (pharmacie, environnement, énergie).

### ► Des pertes importantes d'emplois

La mutation économique apparaît de façon encore plus nette dans l'évolution des chiffres de l'emploi sur le territoire.

Globalement, le nombre d'emplois sur le territoire est en nette diminution, avec une **perte de près de 4 000 emplois entre 2002 et 2005**. Cette baisse est essentiellement due aux difficultés industrielles (2/3 de ces emplois sont d'origine industrielle).

De tous les secteurs, c'est celui des services qui résiste le mieux, notamment en ce qui concerne les sous-secteurs 'services opérationnels' et 'action sociale'.

### ► Zoom sur l'emploi HBL

Pour être tout à fait complet dans l'analyse de l'emploi et de la structuration du tissu d'établissements, il est important de s'arrêter sur les statuts spéciaux des agents ou anciens agents HBL tels qu'ils ont été définis par le Pacte charbonnier :

- Congé charbonnier de fin de carrière » (CCFC)  
Pour tous les agents à partir de 45 ans ET dès lors qu'ils ont une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans. Ce statut leur accorde une dispense d'activité tout en restant inscrits à l'effectif et en conservant les droits et obligations correspondants, jusqu'au moment où ils ont la possibilité de bénéficier d'une mesure d'âge. La garantie de salaire s'élève à 80 % du salaire net antérieur.
- « Dispense préalable d'activité » (DPA)  
Mesure, applicable depuis le février 2003, qui permet aux personnels d'anticiper d'un ou deux ans leur départ en inactivité dans le cadre du pacte charbonnier et de toucher ainsi 85 % du salaire antérieur.  
A fin mai 2007, on comptait 358 personnes en DPA et 1 686 personnes en CCFC sur le territoire du SCoT Val-de-Rosselle.

La situation des effectifs CCFC / DPA déforme la réalité du tissu d'emplois. En effet, les personnes concernées par le CCFC / DPA ne sont pas inscrites à l'effectif des inactifs. Ce ne sont donc pas des « pertes d'emplois » d'un point de vue statistique, mais ce volume d'effectifs est bien à prendre en compte dans la compensation d'emplois à recréer sur le territoire à terme.

### ► Conséquences de la mutation économique :

- **Un taux de chômage qui atteint 10,6 %** au premier trimestre 2007 malgré la baisse constatée depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2005, en cohérence avec la tendance nationale. Ce taux est largement supérieur aux moyennes départementale et régionale (8,6 %).

- **Un décalage croissant entre niveau de formation de la main d'œuvre disponible et besoins des entreprises, notamment industrielles**

Afin de répondre au mieux aux contraintes de leur environnement en termes de flexibilité et de complexité des produits et process, les entreprises recherchent des profils de plus en plus polyvalents et qualifiés, généralisant les recrutements aux niveaux BAC Pro et BTS. Dans le même temps, le niveau de qualification moyen reste faible en Val-de-Rosselle, avec par exemple 39 % de la population de 14 ans ou plus qui n'a aucun diplôme (contre 24 % en Moselle et 33 % en Lorraine). On assiste à un **décalage croissant entre profil de la main d'œuvre disponible et caractéristiques des offres d'emplois sur le territoire.**

Par ailleurs, les besoins du territoire en termes de main d'œuvre sont importants sur des fonctions pour lesquelles la pénurie est nationale (ex. : tuyauteurs, soudeurs, secteur de la maintenance industrielle en général), car ce sont des filières de formation qui connaissent un fort déficit d'attractivité auprès des jeunes, voire des fermetures (par manque de candidats).

La pénurie est accentuée en Val-de-Rosselle par la **concurrence de l'Allemagne** dont l'attractivité est toujours forte auprès des actifs les plus qualifiés, malgré les réformes récentes du droit social.

Cette situation est un enjeu majeur pour l'action de développement économique : actuellement, les efforts consentis pour l'attraction et l'implantation d'entreprises extérieures ne bénéficient pas pleinement aux actifs résidant sur le territoire puisque les entreprises sont contraintes d'embaucher en dehors du bassin d'emploi.

- **Des résidents de plus en plus nombreux à travailler à l'extérieur du territoire**  
Depuis 1999, on assiste à une augmentation du nombre d'actifs travaillant en dehors du territoire du Val-de-Rosselle. Représentant 33 % du total en 1999, ils sont 40 % en 2004. Les territoires les plus attractifs sont, par ordre croissant : l'Allemagne (11 800 résidents y travaillent), le Pays de Sarreguemines-Bitche-Sarralbe (4 400 résidents) et l'Aire Métropolitaine (2 800 résidents).
- **Accélération du vieillissement de la population locale**  
La situation économique difficile est un facteur important de **départs des jeunes**, qui quittent le Val-de-Rosselle pour obtenir un emploi. Ce phénomène produit un vieillissement de la population, du fait de son impact doublement négatif : le **déficit migratoire** est directement accentué, et le territoire subit indirectement un déficit de naissance en raison des départs de jeunes couples en âge d'avoir des enfants.

<b>QUELQUES CHIFFRES-CLES</b>	
<i>Sources : données INSEE ; entretiens et retraitements KATALYSE</i>	
<b>Population</b> (2005)	<b>177 000</b> habitants
<b>Population active occupée</b> (à fin 2004)	<b>62 200</b> personnes
<b>Emploi salarié</b> (à fin 2005)	<b>47 687</b> emplois
<b>CCFC + DPA</b> (à fin mai 2007)	<b>2 044</b> personnes
<b>Taux de chômage</b> (1 <sup>er</sup> trimestre 2007)	<b>10,6 %</b> de la population active totale
<b>Etablissements</b> (2005)	<b>5 236</b> établissements
<b>Création d'entreprise</b> (2005)	<b>616</b> entreprises

## Plusieurs leviers pour le renouveau économique

### ► Le potentiel existant

- **Tissu d'entreprises endogène**  
Le volume d'entreprises présentes sur le Val-de-Rosselle permet au territoire d'atteindre une **taille critique** et donc de prétendre à une visibilité internationale, d'autant plus s'il se construit une **identité commune avec la Sarre**, dans le cadre de l'espace urbain Sarre-Moselle Est.
- **Dynamisme de la création d'entreprise**  
Les tendances récentes de la création d'entreprise sont particulièrement encourageantes sur le Val-de-Rosselle, avec une **progression annuelle du nombre de créations de 8 % depuis 2001**. Les créations dans le secteur des services sont les plus nombreuses mais le potentiel de progression reste important puisqu'elles ne pèsent que 42 % des créations contre 46 % en moyenne départementale. A l'inverse, le dynamisme est particulièrement marqué dans le secteur de la construction (24 % des créations contre 21 % en moyenne départementale).
- **Structures de R&D / transfert de technologie, potentiels d'avenir**  
Les structures de recherche et développement situées sur le territoire – Alpeha, MIPI / pôles de plasturgie, Centre Lorrain des Technologies de Santé – constituent des outils particulièrement intéressants, et rattachent le territoire aux politiques économiques régionale, nationale et européenne (citons, notamment la dynamique des pôles de compétitivité au niveau national, et la stratégie de Lisbonne au niveau européen). La diversité des secteurs concernés (santé, matériaux, énergies renouvelables) et des niveaux de maturité en termes d'application permet un ciblage pertinent de l'action de développement économique.

- **Localisation géographique privilégiée et infrastructures de transports de qualité**

- ✓ **Transfrontalier**

La position transfrontalière - l'espace urbain Sarre-Moselle Est - représente une **opportunité exceptionnelle de développement économique**, permettant l'accès à un bassin d'un million d'habitants. Les principales synergies à exploiter concernent les structures de recherche et de formation, les transports en commun, et les réserves foncières et immobilières. En particulier, la **diffusion renforcée du bilinguisme** s'avèrera nécessaire pour exploiter au mieux ce potentiel.

- ✓ **Infrastructures**

Le territoire est dans une position particulièrement intéressante en ce qui concerne les infrastructures routières (A4, A320 et A620) et ferroviaires (potentiel représenté par l'ancien réseau HBL pour le fret, et arrivée du TGV Est). Cette situation favorable devrait permettre de renforcer le secteur logistique sur le territoire.

- **D'importantes disponibilités foncières et immobilières**

Le territoire dispose d'importantes disponibilités foncières, avec 150 à 200 hectares en zones d'activité existantes. La qualité des aménagements (voirie, qualité du bâti, réseaux TIC, signalétique et circulation interne), notamment dans les zones nouvellement créées, constitue un véritable atout pour le territoire dans sa promotion économique. Au-delà de ces surfaces immédiatement disponibles, d'importantes réserves foncières sont aménageables, notamment sur les anciennes friches d'exploitation minière.

► **Les points à remettre à niveau**

- **Qualité des zones d'activités existantes**

Certaines zones d'activités, dont les plus anciennes souvent situées en cœur urbain, apparaissent aujourd'hui déqualifiées, avec une voirie et une signalétique défailtantes. Le tableau ci-après analyse de manière synthétique les principales zones d'activités du territoire :

Nom de la Zone / EPCI <small>PN : Pays Naborien ; Wa : Warndt ; Fr : Freyming-Merlebach ; Fo : Forbach</small>	CRITÈRE						COMMENTAIRES
	Taille	Dispo.	Act. Strat.	Proximité équipement stratégique	Localisation	Enjeu aménag.	
<b>Parc ind. de Furst / PN</b>	+	++	+	+	-	-	Diversité des activités : mécanique, agroalimentaire, Usine-relais
<b>ZI de Valmont / PN</b>	+	++	-	-	-	-	Faible volume d'entreprises
<b>Europort / PN</b>	++	-	++	++	++	+	Pôle d'emplois conséquent – Séparation vis-à-vis du tissu urbain à conforter
<b>Parc ind. Creutzwald / Wa</b>	++	+	++	+/-	+	+	Pôle d'emplois à vocation économique claire + Potentiel transfrontalier
<b>Vouters Bas / Fr</b>	-	+/-	-	++	+	+	Zone parfaitement adaptée au développement de l'économie résidentielle
<b>Zone de Betting / Fr</b>	+	-	-	++	+	+	Proximité plate-forme logistique
<b>Parc com. &amp; Mégazone / Fr</b>	++	++	+	++	+	+	Effet-vitrine depuis l'autoroute
<b>Forbach Ouest / Fo</b>	+	-	-	+	++	-	Présence d'Alpea
<b>Eurozone / Fo</b>	-	++	-	+	+/-	++	Enjeu prioritaire d'aménagement en vue de créer une visibilité économique transfrontalière
<b>Technopole sud / Fo</b>	++	+	++	-	-	+	Pôle d'emplois à vocation économique claire – proximité immédiate de la ZA d'Oeting

*++ atout ; + critère plutôt favorable mais non différenciant ; - critère défavorable ; -- critère discriminant*



- **Attractivité du territoire auprès des jeunes et de la main d'œuvre qualifiée**  
**Le territoire est peu attractif** notamment auprès des cadres et de la main d'œuvre qualifiée, ce qui se traduit par des difficultés de recrutement des entreprises locales les plus dynamiques (postes restant vacants 4 à 6 mois par manque de candidats). Par ailleurs, de nombreux cadres travaillant sur le Val-de-Rosselle n'y résident pas, ce qui résulte en un moindre ancrage des entreprises sur le territoire. C'est donc également l'attractivité résidentielle qui est concernée.
- **Services dont services de proximité à destination des personnes âgées**  
 Les besoins de services sont déjà et continueront à être modifiés par le vieillissement de la population. Cette tendance doit être considérée comme une **opportunité de développement économique**, avec notamment un potentiel important de création d'emplois faiblement qualifiés et donc adaptés au profil actuel de la main d'œuvre locale. Par ailleurs, la création d'entreprise dans ce secteur est également un potentiel qui reste à exploiter (43 % du nombre total de nouvelles créations vs 47 % en Moselle).

## Un nécessaire rééquilibrage de la politique de développement économique

---

Des **efforts importants** ont été consacrés à l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire. Ce **développement exogène** a, en bonne partie, porté ses fruits, et s'est traduit par de nouveaux emplois sur le Val-de-Rosselle (environ + 100 à 200 emplois d'origine exogène par an sur les dernières années). **Cette politique exogène doit se poursuivre avec la même intensité**, en travaillant en priorité sur les filières-clés : plasturgie, agro-alimentaire, génie des matériaux et logistique notamment (voir ci-après « spécialisation du tissu économique »).

Toutefois, **cette stratégie ne s'avère pas suffisante**. Au-delà du caractère parfois éphémère de l'implantation de certaines entreprises exogènes (risque de dépendance de l'économie locale vis-à-vis de celles-ci), **il ne faut pas négliger la partie endogène d'une politique économique**, ce que semblent avoir fait les partenaires institutionnels du développement local ces dernières années.

En d'autres termes, le territoire doit accompagner les entreprises déjà présentes sur le territoire, tout en particulièrement en :

- ✓ **identifiant et soutenant les entreprises industrielles fragilisées** (nécessaire anticipation de ces difficultés, « avant qu'il ne soit trop tard ») ;
- ✓ **mettant en place des dispositifs de soutien aux projets de développement des sociétés dynamiques** (mise en réseau de l'ensemble des acteurs par filière : R&D / formation / financeurs / fournisseurs et sous-traitants...).

Les efforts endogènes porteront également sur la **musclature de la création d'entreprise** : stimulation de l'entrepreneuriat local (pour augmenter le flux, déjà important, du volume de création, et accentuer le taux de survie des entités créées), développement de l'essaimage, création d'un environnement favorable de développement (soutien aux projets à plus fort potentiel, mise en place d'une véritable offre pépinière à l'échelle du Val-de-Rosselle...).

## Une gouvernance efficace à mettre en place

Le Val-de-Rosselle a été trop influencé par l'aspect naturel du développement économique ; à l'époque des HBL, l'économie florissait naturellement. Nul besoin d'intervention et de coordination des acteurs de développement économique : « la croissance était naturelle ».

Cette donne a changé, mais pour autant, le territoire n'a pas assez assimilé qu'il devait **devenir pilote de son développement économique**. Il ne s'agit pas ici de dévaloriser les efforts nombreux et poussés des élus et permanents des quatre intercommunalités composant le Val-de-Roselle. Mais les acteurs institutionnels du développement économique local doivent mettre en musique leur politique. **Coordination et partage des stratégies et des moyens** sont incontournables.

**L'avenir du Val-de-Rosselle est à l'ouverture** : avec l'Allemagne, avec le Département, ou encore les Régions Alsace-Lorraine. Le Val-de-Rosselle se doit de ne faire qu'un, pour ne pas rater les enjeux de développement liés à l'Eurodistrict par exemple, ou encore aux dynamiques espérées des pôles de compétitivité.

## Le SCoT, outil participant au développement économique

### ► Une nécessaire spatialisation et spécialisation à terme de l'espace économique

Il apparaît fondamental de **réorganiser les espaces d'accueil d'activités économiques en termes de vocations**. Ce schéma à mettre à place sur les 15-20 ans à venir permettra au territoire d'être plus lisible, mais aussi plus efficient. En groupant certains types d'activités prioritaires et porteuses de valeur ajoutée, les acteurs institutionnels du développement économique pourront permettre aux entreprises de mieux collaborer, de se développer plus rapidement, et de cette manière d'ancrer des unités économiques plus dynamiques sur le territoire.

Le programme stratégique élaboré par KATALYSE (phase 2 de son intervention) propose, pour les espaces stratégiques, la réorganisation suivante (zones d'activités existantes, friches...) :

Espaces concernés	Béning-Betting, Forbach Ouest, VAC, Carreau Vouters	Megazone (Technopole sud)	Technopole Sud, Parc industriel de Creutzwald, Europort	Plate-forme de Diesen, Carreau Vernejoul, Guensbach, Eurozone	Actival (ZI Valmont), ZI de Furst
Caractéristiques différenciantes	Espaces situés en centre-ville ou à proximité immédiate	Bonne desserte autoroutière – disponibilités foncières existantes ou développables	Volume important d'entreprises et zones assez anciennes → frein important à l'évolution des vocations	Qualité de l'environnement	Zones récentes de bonne qualité globale - relatif éloignement des infrastructures autoroutières
Vocation	Economie résidentielle : artisanat et services de proximité hors commerce	Logistique (en support des activités industrielles du territoire et/ou avec créations nettes d'emplois)	Vocation généraliste à confirmer – Forte cohérence pour les activités mécaniques (fonction support)	Tertiaire – Innovation : recherche – transfert de technologie (à moyen terme)	Agroalimentaire (position opportuniste sur les projets mobiles)

En particulier, trois sites stratégiques ont été identifiés :

- ✓ **St Avold**, qui pourrait concentrer la filière **Plasturgie** ;
- ✓ **Forbach** et les activités liées au **génie des matériaux** ;
- ✓ **Mégazone** sur et autour de laquelle il s'agira de concentrer la **filiale logistique**.



La notion de filière comprend toutes les activités et « services-soutiens » intervenant peu ou prou dans l'activité-cible prioritaire : depuis les acteurs de la formation jusqu'aux sous-traitants, en passant par les établissements de recherche et développement (publics et privés), les pôles de compétences, les entreprises (donneurs d'ordres, sous-traitants...).

Cette volonté stratégique de développement de filières se traduira par des actions d'animation de réseaux et de liens entre les acteurs concernés, le développement de foncier et d'immobilier dédiés (qui intégrera par ailleurs un travail spécifique sur les dessertes route et fer), et éventuellement des aides spécifiques (liens avec les dispositifs existants aux niveaux national, régional ou départemental).

Au-delà des **polarités économiques à créer / renforcer**, auxquelles le SCoT doit participer, il est incontournable d'améliorer la **qualité des espaces à vocation économique**. Pour être performante, une zone d'activités doit être soignée dans ses **aménagement**s (voirie, qualité paysagère et architecturale...), dans les **services** qu'elle propose aux entreprises et aux salariés (restaurant inter-entreprises, crèche, point information et lieu de vie... à partir d'un seuil de 300 salariés), et également dans sa **vocation stratégique** (positionnement – activités-cibles et exclues de la ZA, outil de développement économique et vecteur d'image – signalétique, balisage...).

Il s'agit donc de profiter de l'élaboration actuelle du SCoT, qui constitue l'un des outils majeurs du *développement économique durable* du Val-de-Rosselle, pour inscrire ces grands principes (localisation des « polarités spécialisées », amélioration de la qualité des fonciers économiques, planification de la desserte des ZA notamment stratégiques, interactions entre services localisés en centres-bourgs et entreprises / salariés en zones d'activités...), et **faire du territoire à terme un lieu économique dynamique, piloté, visible et donc attractif**. C'est notamment au travers de cette **politique ambitieuse et coordonnée** que le territoire pourra retrouver son dynamisme.